

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Dominique-du-Rosaire tenue le mercredi, 19 août 2026 , à la salle municipale de Saint-Dominique-du-Rosaire, situé au 227 rue Principale, Saint-Dominique-du-Rosaire:

SONT PRÉSENTS :

Madame Michelle St-Laurent	Mairesse	
Monsieur Marcel Jean	Conseiller	No : 1
Madame Cathy Chabot	Conseillère	No : 2
Madame Christiane Vaillancourt	Conseillère	No : 3
Monsieur Gilles Audet	Conseiller	No : 4
Vacant	Conseiller	No : 5
Monsieur Claude Lord	Conseiller	No : 6

ABSENT :

Les membres présents forment quorum sous la présidence de la mairesse Michelle St-Laurent

Est également présente à cette séance Madame Katy Fortier, greffière-trésorière.

Ordre du jour

1. ADMINISTRATION

- 1.1 ADOPTION DE L’ORDRE DU JOUR
- 1.2 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL
- 1.3 PÉRIODE DE QUESTIONS
- 1.4 PERMANENCE EMPLOYÉ
- 1.5 RÉPARATION POMPE
- 1.6 COLLOQUE DE ZONE
- 1.7 DISPOSITION DES BANDES DE PATINOIRE
- 1.8 REMPLACEMENT SYSTÈME D’ALARME BUREAU
- 1.9 APPUI – ASSOUPPLISSEMENT DES NORMES DE LA RÉGIE DU BÂTIMENT
- 1.10 SYSTÈME ALARME GARAGE
- 1.11 GRILLE TERRAIN BASEBALL
- 1.12 SIGNATURE DÉCLARATION DE L’ABITIBI-TÉMISCAMINGUE
- 1.13 DÉPÔT DES ATTESTATIONS DE RÉUSSITE DES COURS OBLIGATOIRES DES ÉLUS
- 1.14 ACCÈS AUX ÉTANGS AÉRÉS

2. FINANCES

- 2.1 APPROBATION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER

3. CORRESPONDANCES

- 3.1 LETTRE DE CONSTATATIONS DÉCOULANT DE L’AUDIT 2025 – DANIEL TÉTREAU, CPA
- 3.2 MODIFICATION DU PLAN D’URBANISME DE LA VILLE D’AMOS

4. URBANISME

5. AGENTE DE DÉVELOPPEMENT

6. TRAVAUX PUBLICS

7. SÉCURITÉ PUBLIQUE

8. FORÊTS ET ENVIRONNEMENT

- 8.1 SIGNATURE CONTRAT DE SERVICES CLÉ EN MAIN DE VOIRIE FORESTIÈRE ET DE TRAVAUX D'ÉDUCATION DE PEUPLEMENT
- 8.2 VENTE DE BOIS FEUILLUS – OCTROI DE CONTRAT
- 8.3 VENTE DE BOIS RÉSINEUX - OCTROI DE CONTRAT
- 8.4 SIGNATURE CONTRAT DE SERVICES D'OPÉRATIONS FORESTIÈRES SAISON 2026-2027
- 8.5 AUTORISATION D'APPEL D'OFFRES TRANSPORT DES BOIS

9. RÈGLEMENTS

- 9.1 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DE PROJET RÈGLEMENT #231-26 MODIFIANT LA VITESSE SUR UNE PARTIE DE LA RUE PRINCIPALE

10. VARIA

11. RAPPORT DES MEMBRES DU CONSEIL

12. PÉRIODES DE QUESTIONS

13. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

1. ADMINISTRATION

1.1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

123-08-26

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Christiane Vaillancourt
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que proposé.

1.2 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

124-08-26

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

IL EST PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Cathy Chabot
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance du 13 juillet 2026 tel que rédigé.

1.3 PÉRIODE DE QUESTIONS

1.4 PERMANENCE EMPLOYÉ 320-05

125-08-26

PERMANENCE EMPLOYÉ 320-05

ATTENDU QUE l'employé 320-05 a été embauché le 12 mai 2026 avec une période de probation de 3 mois;

ATTENDU QUE la prestation de service à ce jour requiert de petits ajustements;

ATTENDU QUE l'employé a été rencontré et informé des attentes de la Municipalité.

IL EST PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Christiane Vaillancourt
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la probation de l'employé 320-05 soit prolongée de 1 mois.

1.5 RÉPARATION POMPE

126-08-26

RÉPARATION POMPE

CONSIDÉRANT QUE la pompe de la station de pompage no 3 nécessite des travaux de réparation;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu une soumission auprès de Nord-Flo au montant de 7 887,03\$ avant les taxes applicables, pour effectuer les travaux de ladite pompe;

CONSIDÉRANT QUE le coût d'achat d'une pompe neuve est de 13 271,63\$

IL EST PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Christiane Vaillancourt
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le conseil procède à l'achat d'une pompe neuve au coût de 13 271, 63\$ excluant les taxes.

1.6 COLLOQUE DE ZONE

127-08-26

COLLOQUE DE ZONE

ATTENDU QUE le colloque de zone de l'ADMQ rend disponibles des outils, des services et des relations pouvant aider la directrice générale dans ses tâches;

ATTENDU QUE la directrice générale est membre de l'ADMQ et que le colloque se déroule le 17 et le 18 septembre à La Sarre;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Claude Lord
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la Municipalité prend en charge les frais du colloque de 425\$, incluant les taxes, et tous les frais occasionnés lors du colloque selon les termes établis par la politique salariale.

1.7 DISPOSITION DES BANDES DE PATINOIRE

128-08-26

DISPOSITIONS DES BANDES DE PATINOIRE

ATTENDU QUE les bandes de l'ancienne patinoire sont en piteux état;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Gilles Audet
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE soient offertes à titre gracieux à la population une ou des sections de bandes;

ÉTANT ENTENDU QUE les employés de la municipalité ne seront en aucun cas responsables du transport et/ou du chargement de ces bandes.

1.8 REMPLACEMENT SYSTÈME D'ALARME BUREAU

129-08-26

REPLACEMENT SYSTÈME D'ALARME BUREAU

CONSIDÉRANT QUE le système d'alarme du bureau doit être remplacé;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a reçu une soumission de Secur-Alert au montant de 1 882,00\$, avant les taxes applicables, qui inclut un panneau de contrôle, l'installation, la mise en marche et la programmation du système d'alarme ainsi que l'ajout de détecteur de fumée;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Cathy Chabot
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

D'ACCEPTER la soumission de Secur-Alert pour le remplacement du système d'alarme du bureau et de l'ajout de détecteur de fumée au coût de 1 882,00\$ avant les taxes applicables.

1.9 APPUI – ASSOUPPLISSEMENT DES NORMES DE LA RÉGIE DU BÂTIMENT

130-08-26

APPUI – ASSOUPPLISSEMENT DES NORMES DE LA RÉGIE DU BÂTIMENT

CONSIDÉRANT QUE le projet de Loi 17, sanctionné le 27 octobre 2023, confère à la Régie du bâtiment (RBQ) le pouvoir d'édicter, par règlement, des normes de construction ou de sécurité particulières applicables à certaines municipalités locales;

CONSIDÉRANT QUE la RBQ sollicite la collaboration des municipalités afin qu'elles lui communiquent les dispositions particulières qu'elles appliquent lorsque celles-ci prévoient des normes moins contraignantes que celles en vigueur au Code national du bâtiment (Code), dans le but d'en évaluer la pertinence et de définir les modalités les plus adéquates;

CONSIDÉRANT QUE les projets d'infrastructures municipales reposent majoritairement sur des subventions du gouvernement provincial;

CONSIDÉRANT QUE la planification et la réalisation de ces projets s'échelonnent généralement sur plusieurs années, de leur élaboration à leur mise en œuvre;

CONSIDÉRANT QUE lorsqu'une modification au Code survient avant qu'un projet n'ait atteint la phase de construction, des coûts additionnels, des délais accrus et des honoraires professionnels supplémentaires sont engendrés afin d'en assurer la conformité, compromettant fréquemment la viabilité du projet;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs adaptations au Code seraient requises afin d’optimiser la réussite des projets;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Marcel Jean
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

DE demander à la Régie du bâtiment du Québec (RBQ) de modifier les dispositions encadrant la construction dans le domaine municipal afin :

- De permettre la construction selon les normes en vigueur lors de la conception du bâtiment;
- De maintenir les dispositions relatives à l’accessibilité universelle édictées au Code national du bâtiment 2015;
- De donner une importance à l’empreinte carbone des bâtiments en minimisant la superficie requise ; les normes d’accessibilité universelle ne devraient pas compromettre la quête de réduction de l’empreinte carbone des bâtiments.

D’INVITER les MRC et les municipalités du Québec à transmettre à la RBQ, les normes moins contraignantes qu’elles appliquent sur leur territoire et qui diffèrent de celles actuellement prévues au Code de construction, afin de favoriser une saine gestion des deniers publics et d’éviter l’annulation de projets en cours de réalisation.

1.10 SYSTÈME D’ALARME GARAGE

131-08-26

SYSTÈME D’ALARME GARAGE

CONSIDÉRANT QU’il y a lieu de relier le système d’alarme du garage à une centrale;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a reçu une soumission de Secur-Alert au montant de 615,00\$, avant les taxes applicables, pour un module communicateur cellulaire, incluant l’installation, la mise en marche et la programmation;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Christiane Vaillancourt
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

D’ACCEPTER la soumission de Secur-Alert pour l’installation d’un module communicateur cellulaire au coût de 615,00\$ avant les taxes applicables.

1.11 GRILLE TERRAIN BASEBALL

GRILLE TERRAIN BASEBALL

REMIS

1.12 SIGNATURE DÉCLARATION DE L’ABITIBI-TÉMISCAMINGUE

132-08-26

SIGNATURE DÉCLARATION DE L’ABITIBI-TÉMISCAMINGUE

CONSIDÉRANT QUE, contrairement aux régions centrales, l’Abitibi-Témiscamingue n’a historiquement jamais disposé des leviers politiques, institutionnels et économiques lui permettant de capter pleinement la valeur créée sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE l’Abitibi-Témiscamingue est l’une des régions les moins densément peuplées du Québec avec seulement 2,6 habitants au kilomètre carré, et demeure marquée par un isolement historique important, notamment en raison de son éloignement géographique;

CONSIDÉRANT QUE la morphologie territoriale unique de la région – structurée en étoile, marquée par de grandes distances et composée de nombreuses municipalités de petites tailles – entraîne des coûts importants pour les infrastructures, les transports, la connectivité et l’organisation des services publics;

CONSIDÉRANT QUE cet isolement a contribué à limiter l’influence politique de la région et sa capacité à faire reconnaître pleinement ses réalités et ses besoins auprès des instances gouvernementales;

CONSIDÉRANT QUE la richesse créée par l’exploitation des ressources naturelles de l’Abitibi-Témiscamingue génère des retombées économiques dans l’ensemble des régions du Québec;

CONSIDÉRANT QUE l’Abitibi-Témiscamingue possède tous les atouts nécessaires pour assurer sa croissance, à condition de disposer des moyens requis pour retenir sa population, attirer la relève et renforcer sa capacité d’accueil;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Gilles Audet
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

DE demander la reconnaissance du caractère particulier de l’Abitibi-Témiscamingue par une redistribution plus équitable des investissements publics;

DE demander des outils adaptés à notre réalité régionale et que les programmes gouvernementaux, les normes de financement et les critères d’admissibilité soient modulés en fonction de l’immensité du territoire, de l’éloignement, de la dispersion de la population et de la contribution économique de notre région;

DE demander une gouvernance qui permet à la région une plus grande autonomie afin d’avoir la liberté d’agi pour notre propre développement et surtout d’avoir une voix pour défendre nos intérêts à Québec;

QUE la mairesse soit autorisée à signer la déclaration de l’Abitibi-Témiscamingue au nom du conseil municipal.

1.13 DÉPÔT DES ATTESTATIONS DE RÉUSSITE DES COURS OBLIGATOIRES DES ÉLUS

DÉPÔT DES ATTESTATIONS DE RÉUSSITES DES COURS OBLIGATOIRES DES ÉLUS

La directrice générale mentionne le dépôt des attestations de réussites des formations obligatoires d’éthique et déontologie en matière municipale ainsi que celle sur le fonctionnement municipal et le rôle d’un élu par tous les élus du conseil municipal.

1.14 ACCÈS AUX ÉTANGS AÉRÉS

133-08-26

ACCÈS AUX ÉTANGS AÉRÉS

ATTENDU QUE la Municipalité doit procéder à la vidange des fosses situées aux étangs aérés;

ATTENDU QUE la disposition des divers éléments sur le terrain des étangs aérés ne permet pas au camion de vidange de fosses septiques de se rendre près des différentes fosses;

ATTENDU QUE de pomper le contenu des fosses sur une distance de plus de 150 pieds rend le travail difficile et augmente la durée d’exécution des travaux de façon considérable;

ATTENDU QUE la meilleure façon d’accéder aux fosses est de faire un chemin de 12 mètres de large longeant la clôture du site des étangs aérés.

ATTENDU QUE le terrain des étangs aérés est entouré par les lots 4 520 601, 4 735 183, 5 466 644 et 5 633 758;

ATTENDU QUE le propriétaire des lots voisins est d’accord pour autoriser la Municipalité à faire un chemin de 12 mètres de large le long de la clôture et d’autoriser la Municipalité à y circuler pour les activités de vidanges de fosses.

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Gilles Audet
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QU’une entente entre la Municipalité et le propriétaire soit signée pour entériner cet accord.

QUE Mme Michelle St-Laurent, mairesse et Mme Katy Fortier, directrice générale et greffière trésorière soient autorisées à signer tout document relatif à cette entente.

2. FINANCES

2.1 APPROBATION DES COMPTES À PAYER

134-08-26

APPROBATION DES COMPTES À PAYER

IL EST PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Christiane Vaillancourt
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

DE DÉPOSER, D’ACCEPTER ET D’APPROUVER les comptes payés et la liste des comptes à payer au 19 août 2026, tels que présentés et jointes à la présente résolution, soit;

Les comptes payés et à payer pour un montant de 222 561,19 \$;

Les salaires versés au mois de juillet pour la rémunération des élus et des employés municipaux au montant de 30 977,00 \$

3. CORRESPONDANCES

3.1 LETTRE DE CONSTATATIONS DÉCOULANT DE L’AUDIT 2025 – DANIEL TÊTREAU, CPA

LETTRE DE CONSTATATIONS DÉCOULANT DE L’AUDIT 2025 – DANIEL TÊTREAU, CPA

Le CPA auditeur, Daniel Têtreault a déposé une lettre concernant les constatations découlant de l’audit. Les membres du conseil en ont pris connaissance.

3.2 MODIFICATION DU PLAN D’URBANISME DE LA VILLE D’AMOS

MODIFICATION DU PLAN D’URBANISME DE LA VILLE D’AMOS

Le conseil a reçu une communication de la Ville d’Amos concernant des modifications sur leur plan d’urbanisme.

4. URBANISME

5. AGENTE DE DÉVELOPPEMENT

6. TRAVAUX PUBLICS

7. SÉCURITÉ PUBLIQUE

8. FORÊT ET ENVIRONNEMENT

8.1 SIGNATURE CONTRAT DE SERVICES CLÉ EN MAIN DE VOIRIE FORESTIÈRE ET DE TRAVAUX D'ÉDUCATION DE PEUPLEMENT

135-08-26 SIGNATURE CONTRAT DE SERVICES CLÉ EN MAIN DE VOIRIE FORESTIÈRE ET DE TRAVAUX D'ÉDUCATION DE PEUPLEMENT

ATTENDU QUE la Municipalité est liée au ministère des Ressources naturelles et des Forêts par une entente de délégation de gestion prévoyant notamment la réalisation de travaux de voirie forestière et de travaux d'éducation de peuplement;

ATTENDU QUE ces travaux doivent être réalisés conformément aux lois, règlements, normes et exigences applicables ainsi qu'aux dispositions de l'entente de délégation de gestion;

ATTENDU QUE Sylviculture Lavérendrye possède l'expertise et les certifications requises pour réaliser les travaux conformément aux exigences applicables;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Cathy Chabot
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

D'AUTORISER la mairesse, Mme Michelle St-Laurent, et la directrice générale à signer, pour et au nom de la Municipalité, le contrat de services clé en main relatif aux travaux de voirie forestière et de travaux d'éducation de peuplement avec Sylviculture Lavérendrye ainsi que tout document requis aux fins de sa mise en œuvre.

8.2 VENTE DE BOIS FEUILLUS – OCTROI DE CONTRAT

136-08-26 VENTE DE BOIS FEUILLUS – OCTROI DE CONTRAT

ATTENDU QUE le conseil a reçu une soumission pour la vente du bois feuillus :

WestFraser		
Essence	Façonnage	Prix d'hiver - \$/TMV (bord de route)
Peuplier faux-tremble	Tronçonné	31,50\$
Peuplier baumier	Tronçonné	27,50\$
Bouleau	Tronçonné	27,50\$
Peuplier faux-tremble	Longueur	24,00\$
Peuplier baumier	Longueur	20,00\$
Bouleau	Longueur	0\$

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Claude Lord
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le conseil accepte l'offre de WestFraser pour la vente de bois feuillus d'hiver 2026-2027.

8.3 *VENTE DE BOIS RÉSINEUX - OCTROI DE CONTRAT*

137-08-26 VENTE DE BOIS RÉSINEUX – OCTROI DE CONTRAT

ATTENDU QUE le conseil a reçu une soumission pour la vente du bois résineux :

Chantiers Chibougamau – Scierie Landrienne		
Essence	Façonnage	Prix d’hiver - \$/TMV (bord de route)
Pin gris	Tronçonné	75,10\$
Épinettes	Tronçonné	75,10\$
Sapin	Tronçonné	62,10\$
Mélèze	Tronçonné	62,10\$
Pin gris	Longueur	71,10\$
Épinettes	Longueur	71,10\$
Sapin	Longueur	62,10\$
Mélèze	Longueur	62,10\$

IL EST PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Cathy Chabot
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le conseil accepte l’offre de Chantiers Chibougamau – Scierie Landrienne pour la vente de bois feuillus d’hiver 2026-2027.

8.4 *SIGNATURE CONTRAT DE SERVICES D’OPÉRATIONS FORESTIÈRES SAISON 2026-2027*

138-08-26 SIGNATURE CONTRAT DE SERVICES D’OPÉRATIONS FORESTIÈRES SAISON 2026-2027

ATTENDU QUE la Municipalité est liée au ministère des Ressources naturelles et des Forêts par une entente de délégation de gestion prévoyant notamment la réalisation de travaux d’opérations forestières;

ATTENDU QUE ces travaux doivent être réalisés conformément aux lois, règlements, normes et exigences applicables ainsi qu’aux dispositions de l’entente de délégation de gestion;

ATTENDU QUE la Coopérative forestière Saint-Dominique possède l’expertise et les certifications requises pour réaliser les travaux conformément aux exigences applicables;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Cathy Chabot
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

D’AUTORISER la mairesse, Mme Michelle St-Laurent, et la directrice générale à signer, pour et au nom de la Municipalité, le contrat de services clé en main relatif aux travaux d’opérations forestières avec la Coopérative forestière de Saint-Dominique ainsi que tout document requis aux fins de sa mise en œuvre.

8.5 *AUTORISATION D’APPEL D’OFFRES TRANSPORT DES BOIS*

AUTORISATION D’APPEL D’OFFRES TRANSPORT DES BOIS

REMIS

9. RÈGLEMENTS

9.1 AVIS DE MOTION RÈGLEMENT 231-26 MODIFIANT LA LIMITE DE VITESSE SUR UNE PARTIE DE LA RUE PRINCIPALE

DÉPÔT DE PROJET ET AVIS DE MOTION RÈGLEMENT #231-26 RÈGLEMENT MODIFIANT LA LIMITE DE VITESSE SUR UNE PARTIE DE LA RUE PRINCIPALE

Mme la conseillère Cathy Chabot a déposé et présenté le projet de Règlement #231-26 Modifiant la limite de vitesse sur une partie de la rue Principale

Avis de motion est également donné par ladite membre du conseil municipal que lors d'une prochaine séance du conseil municipal, la Municipalité adoptera le Règlement #231-26 Règlement modifiant la limite de vitesse sur une partie de la rue principale.

10. VARIA

11. RAPPORT DES MEMBRES DU CONSEIL

12. PÉRIODE DE QUESTIONS

13. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Les sujets à l'ordre du jour étant épuisés, la séance est levée il est 20h33

Michelle St-Laurent
Mairesse

Katy Fortier
Greffière-trésorière

Je, Michelle St-Laurent, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Michelle St-Laurent